

CÔTE-D'OR - ÉCONOMIE

Saint-Jean-de-Losne : un projet d'avenir lancé pour développer l'activité fluviale

Jeudi, s'est réuni le premier comité de pilotage de la charte de territoire visant à développer l'activité fluviale sur le territoire de la communauté de communes Rives de Saône. Explication des problématiques constatées et des enjeux d'avenir.

Vu 206 fois | Le 03/10/2019 à 19:06 | ⌚ mis à jour à 19:16 | 💬 Réagir

EDITION ABONNÉ



■ Les problématiques liées au port de plaisance de Saint-Jean-de-Losne sont au cœur de la charte mise en place pour développer le secteur fluvial. Photo LBP / Fabrice SIRLIN

préc. suiv.



Comment développer le fluvial à Saint-Jean-de-Losne et ses alentours ? Voilà la question placée au cœur de la charte de territoire mise en place par la communauté de communes Rives de Saône, en collaboration avec divers partenaires publics*. [Dans notre édition du 1er mai, nous évoquions déjà cette démarche](#) , qui pourrait éventuellement mener à une extension du port de plaisance. Jeudi, un

premier comité de pilotage s'est réuni pour évoquer les pistes de développement de [ce secteur d'activité qui pèse lourd dans l'économie locale](#)

■ Le port saturé et envasé

Cette charte part de plusieurs constats. D'abord, le site de Saint-Jean-de-Losne est aujourd'hui saturé (il a une capacité d'accueil de 650 bateaux sur l'eau, ndlr), ce qui pourrait freiner le développement d'entreprises, dont certaines ont des projets concrets. De plus, les réserves foncières semblent limitées. Aussi, le problème récurrent d'envasement causé par la prolifération des algues est préoccupant. Enfin, une étude conduite par le Pays Beaunois a mis en évidence le besoin de personnels formés aux différents métiers des entreprises du fluvial pour transmettre et pérenniser les savoir-faire.

■ Des solutions à trouver

La charte fluviale de territoire vise, à terme, à trouver des solutions pérennes à ces problématiques. « Il faut d'abord faire un diagnostic complet au niveau des entreprises, des infrastructures publiques, ou encore au niveau du tourisme fluvestre », souligne Jean-Luc Soller, président de l'intercommunalité. Emmanuelle Coint, conseillère départementale, complète : « Il faut mettre en place un plan d'actions qui soit réaliste et réalisable ». De son côté, le sous-préfet de Beaune, Jean-Baptiste Peyrat, insiste sur le fait qu'il « ne faut pas que les gens croient qu'il s'agit d'une étude de plus. C'est la première fois qu'une telle démarche est lancée ».

■ Les habitants associés au projet

L'avenir du fluvial sur le territoire s'appuiera aussi sur la participation des habitants. Ainsi, une consultation sera lancée prochainement afin de recueillir leurs remarques et idées pour développer ce secteur. « Certaines personnes ont perdu leur accroche avec leur territoire, observe Marie-Line Duparc, maire de Saint-Jean-de-Losne. L'objectif est donc qu'elles se le réapproprient à travers ce projet ». À noter que la mise en œuvre des actions définies est prévue à partir de septembre 2020.

* Le coût de l'étude liée à la mise en place de cette charte fluviale s'élève à 119 706 € hors taxes. Elle est financée par l'État, la Banque des Territoires, le conseil régional, Voies Navigables de France (VNF) et la communauté de communes Rives de Saône.

REPÈRES

Le secteur fluvial à Saint-Jean-de-Losne, c'est :

- Une douzaine d'entreprises
- 250 emplois en saisons touristiques
- 9 000 passagers sur paquebots et 4 000 passages de bateaux fluviaux chaque année

- 600 bateaux en stationnement
- Plus de 1 000 passages de vélos chaque année
- 25 000 touristes par an (l'équivalent de la population de la com'com).

Fabrice SIRLIN

Tags : EDITION LA PLAINE - LA SAÔNE - SAINT-JEAN-DE-LOSNE - BRAZEY-EN-PLAINE SAINT-JEAN-DE-LOSNE ET RÉGION - CULTURE - LOISIR:
- AUTRES - ECONOMIE - TRANSPORTS - ACTUALITÉ - FIL INFO - DERNIÈRES MINUTES - FIL WEB
